



Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Somme

Commune de Crouy Saint Pierre

Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr

Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 22 septembre 2025 18 heures 00 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRE Denis, 1^{er} adjoint
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur BOULET Bernard
Monsieur LEGRIS Cyril
Madame MEULIN Maryline
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre
Monsieur VAN LAECKEN Patrick
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre)

Secrétaire de séance : Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 15 septembre 2025 :

- **Approbation du précédent compte-rendu** (CM du 30 juin 2025)
- **Urbanisme**
 - Droit de préemption urbain (2 dossiers)
 - Bilan de la restitution issue de la réunion de travail avec le CAUE « Revitaliser la commune »
- **Sports et loisirs**
 - Projet plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de la CCNS
 - Convention entre la CCNS et la commune de Crouy-Saint-Pierre concernant l'activité randonnée sur le territoire Nièvre et Somme (P.R L'Abbaye du Gard)
- **Administration communale**
 - Biens sans maître : Acte de notoriété acquisitive des parcelles : A95 – A97 – A106 – A125 – A135 – A188 – A326 – A573 et ZI22
 - Contrat concernant offre de services pour entretiens espaces verts et petit patrimoine
 - Création d'une nouvelle association – Contrat pour mise à disposition salle polyvalente « Jacques Vast »
- **Budget**
 - Situation budgétaire au 1^{er} septembre
- **Tour de table – Questions diverses**
 - Réunion publique du 3 octobre (Bilan CAUE – Film commune – Trinoval – Questions diverses)
 - Élections municipales dates des scrutins
 - Comité des fêtes : Bilan fête locale. Préparation fêtes à venir (Halloween/Noël)
 - ADAC : Bouse aux jouets du 18 octobre – Cérémonie du 11 novembre

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 30 JUIN 2025)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et entérine le précédent compte-rendu sans observation.

II – URBANISME

A – Droit de préemption urbain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R215-11 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°85-2024 Acquisition Parcelles LOUETTE ;

VU le courrier en date du 21 juillet 2025 du Conseil Départemental de la Somme sollicitant la commune à délibérer pour exercer ou non son droit de préemption sur la parcelle A373 ;

VU le courrier en date du 21 juillet 2025 du Conseil Départemental de la Somme sollicitant la commune à délibérer pour exercer ou non son droit de préemption sur les parcelles A154 et A155 ;

VU le courrier en date du 2 août 2025 du Conseil Départemental de la Somme informant la commune de sa renonciation à exercer le droit de préemption du Département concernant la parcelle A373, objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue par les services du Département le 16 juin 2025 ;

VU le courrier en date du 2 août 2025 du Conseil Départemental de la Somme informant la commune de sa renonciation à exercer le droit de préemption du Département concernant les parcelles A154 et A155, objet d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue par les services du Département le 16 juin 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal d'exercer le droit de préemption sur les parcelles en zone naturelles sensibles.

Le Conseil municipal doit se prononcer au sujet des parcelles cadastrées comme suit :

Références cadastrales						Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surface m²	Hors D.P.	
A	373		Les Aires à Coulevres	945	Non	
A	154		Le Vivier	1 892	Non	
A	155		Le Vivier	1 310	Non	
Total en m²				4 147		

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé l'acquisition à l'amiable par la commune des parcelles A373, A154 et A155.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal conclut que la Commune n'a pas d'intérêt à exercer son droit de préemption sur les parcelles susmentionnées devenues biens communaux.

B – Bilan de la restitution issue de la réunion de travail avec le CAUE « Revitaliser la commune »

Monsieur le Maire informe avoir fait distribuer à l'ensemble de la population une invitation pour

- Assister à la diffusion de la présentation du film sur le village vu du ciel (présentation présentée au Jury des Villes et Villages Fleuris),
- Assister à une brève présentation des règles de tri sera réalisée par Madame DEALET, agente chez Trinoval,
- Partager à un moment d'échange après une présentation du bilan de la réunion de travail du CAUE.

III – SPORTS ET LOISIRS

A – Projet plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de la CCNS

Monsieur le Maire présente le projet de plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable de la CCNS et informe qu'il est à disposition des conseillers qui souhaitent le consulter.

La commune ne sera pas impactée par le projet, comme il le déplore le projet porte essentiellement sur le territoire de l'ex-communauté nièvre.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le projet.

B – Convention entre la CCNS et la commune de Crouy-Saint-Pierre concernant l'activité randonnée sur le territoire Nièvre & Somme (P.R L'Abbaye du Gard)

Monsieur le Maire présente la fiche du PR l'Abbaye du Gard, également téléchargeable sur le site officiel de l'Office du Tourisme « Nièvre et Somme Tourisme » ainsi que la convention.

Les élus signalent plusieurs problèmes :

- La commune ne peut pas être tenue responsable du passage du circuit de randonnée sur des chemins privés ;
- L'Abbaye du Gard est une résidence privée, cette information n'est pas présente sur la fiche information. Le site n'est pas visitable.
- Les corrections sont à faire avant la signature de la convention

IV – ADMINISTRATION COMMUNALE

A – Acte de notoriété acquisitive des parcelles A95 – A97 – A106 – A125 – A135 – A188 – A326 – A354 – A573 et Z122

Monsieur le Maire informe avoir signé l'acte authentique devant Me BASSET Stéphane, Notaire à LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS en compagnie de Monsieur CLÉRE et Monsieur LEGRIS le 2 septembre 2025.

B – Contrat concernant une offre de services pour entretiens espaces verts et petits patrimoines

Monsieur le Maire informe que l'agent contractuel en renfort n'a pas donné entièrement satisfaction à la commune, son contrat n'a pas été renouvelé. Il a quitté les effectifs de la commune le 10 septembre 2025.

Monsieur le Maire présente la proposition d'offres de services de CROUY'MULTI SERVICES représentée par Monsieur THIBARON Stéphane.

Cette entreprise locale propose ses services pour l'entretien des espaces verts et du petit patrimoine communal, son taux horaire est de 35,00€ TTC.

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à ce prestataire en cas de besoin.

Monsieur VAN LAECKEN demande le coût horaire de l'agent communal ?

L'agent titulaire (hors assurance du personnel) « coûte » environ 21€/h (charges patronales comprises) à la commune.

L'agent contractuel (hors assurance du personnel) « a coûté » environ 17€/h (charges patronales comprises) à la commune.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise vient avec son matériel, il faut prendre en compte l'usure. L'entrepreneur sera autonome dans ses déplacements et dans l'utilisation de ses matériels.

La période d'intervention serait majoritairement d'avril à août.

Madame LEGROS remarque que cette entreprise prendra peut-être ses congés en août.

Monsieur VAN LAECKEN demande s'il va y avoir un contrat ?

Monsieur le Maire répond que l'entreprise interviendra sur la base de « bon de commande » au cas par cas.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à cette entreprise.

C – Création d'une nouvelle association – Contrat pour mise à disposition salle polyvalente « Jacques Vast »

Monsieur le Maire informe que Madame Lou MONTIGNY, habitante du village vient de créer une nouvelle association dans la commune, « DANCING » la déclaration au Journal Officiel a été faite le 02 septembre 2025.

L'association propose des cours de danse moderne à la population.

L'association « DANCING » représentée par sa présidente Lou MONTIGNY souhaite pouvoir disposer de la salle polyvalente pour y exercer son activité le mardi soir de 18h00 à 21h00. Une assurance a été souscrite à cet effet.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle communale à titre gracieux jusqu'au prochaine élection.

Madame SINOQUET attire l'attention en cas de deuil le mardi. La salle ne pourrait pas être disponible.
Madame MEULIN attire l'attention sur la consommation d'électricité. (Exemple, chauffage)
Madame SINOQUET demande qu'une attention particulière soit portée sur la propreté des locaux rendu.
Monsieur le Maire lit le projet de convention de mise à disposition gracieuse.
Il informe qu'une convention particulière sera rédigée en cas d'organisation de Gala.
Madame LEGROS demande s'il y a des réglementations spécifiques.
Monsieur le Maire informe que si des incidents se produisent au cours de ces 6 mois, la convention ne sera pas renouvelée.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'organisation de cours de danse ;
AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger une convention avec l'association « DANCING » jusqu'aux élections (pour une durée d'environ 6 mois).

D – Demande location – salle des fêtes

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par la Fédération Nationale des Retraités de Gendarmerie (FNRG) pour obtenir la salle polyvalente de Crouy-Saint-Pierre le dimanche 26 avril 2026 pour organiser leur Assemblée Générale annuelle qui sera suivie d'un repas réunissant entre 70 et 80 personnes.
Monsieur le Maire demande si la commune accepte de mettre gracieusement à disposition la salle à cette association ?
Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose de louer la salle polyvalente au tarif extérieur - journée, soit 200,00€.

V – BUDGET

Monsieur le Maire présente un bilan satisfaisant du Budget 2025 :
Section Fonctionnement : 24 813,98 €
Section Investissement : - 21 631,13 €
Monsieur le Maire informe ne pas avoir encore été destinataire de toutes les subventions concernant les travaux de la salle polyvalente.
Les résultats du 1^{er} septembre :
Section Fonctionnement : 246 362,98 € (excédent année N-1) + 24 813,98 € = 271 176,96 €
Section Investissement : 50 012,51 € (excédent année N-1) – 21 631,13 € = 28 381,38 €

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire informe que la Commission Communale des Listes Électorales (CCLE) se réunira le 1^{er} décembre 2025 à 18h30.
- ❖ Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera distribuée pour inviter les nouveaux habitants qui le souhaitent à s'inscrire sur les listes électorales.
Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections, auront lieu le 15 et 22 mars 2026. (Élections municipales).
- ❖ Monsieur le Maire informe que le dossier de présentation de l'antenne SFR est consultable en mairie.
- ❖ Monsieur le Maire présente la possibilité d'installer un distributeur à pain à côté de l'abribus RD3.
Après échange, l'investissement dont la commune n'en tirerait aucune contrepartie est jugé trop onéreux par la commune.
- ❖ Monsieur le Maire présente le courrier de Tereos. La campagne betteravière de la sucrerie de Boiry a démarré le jeudi 11 septembre pour une durée estimée à 135 jours. Les prévisions d'enlèvement sont : semaine 40, 45, 50 et 4 de l'année 2026.
- ❖ Madame LEGROS Alexandra présente un bilan satisfaisant de la fête locale malgré les intempéries

annoncées. Elle informe que l'évènement a de bons retours sur les réseaux sociaux de l'association « Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre ».

Monsieur CLÉRÉ annonce 990,00€ de recettes pour l'évènement. (920,00€ buvette + tombola et 70,00€ vente de pop-corn)

Les prochaines animations sont :

- Halloween, samedi 1^{er} novembre 2025, défilé + soirée ;
- Noël, samedi 13 décembre 2025 : repas de Noël des aînés. Dimanche 14 décembre, spectacle à destination des enfants, dimanche 14 décembre 2025 ;
- Soirée Cabaret, Février 2026, date à définir ;

❖ Monsieur le Maire informe qu'il y a une erreur sur la convocation, la Bourse aux jouets organisée par l'ADAC aura bien lieu le 12 octobre et non le 18 octobre.

Monsieur le Maire informe ne pas avoir pour le moment d'informations à communiquer de l'ADAC concernant la cérémonie du 11 novembre 2025.

❖ Monsieur BOULET signale un lampadaire défectueux Rue Marcel Vitu et communique les interrogations des habitants du Quesnot concernant les travaux à réaliser pour reboucher des nids de poule.

Monsieur CLÉRÉ informe que le SIVU a été relancé à ce sujet.

❖ Madame LEROY-LONGUET signale plusieurs problématiques à Saint-Pierre à Gouy :

- Des arbres à papillons à couper sur Chemin Latéral ;
- Un arbre à couper au niveau du Monument aux Morts ;
- Des arbustes à couper à côté de la grosse pierre au niveau de l'Abribus ;

Monsieur CLÉRÉ informe que l'agent municipal a déjà coupé des arbres à papillons qui obstruaient la circulation sachant que ceux-ci n'appartiennent pas à la commune (SNCF), il ajoute qu'il se rendra sur place pour constater et transmettra les directives adéquates à l'agent communal.

❖ Madame SINOQUET signale une fuite au lavabo de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 20h30.

Le Maire
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance
Marie-Pierre LEROY-LONGUET